|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| LOGO FAM GROSDirection des InterventionsService des Programmes Opérationnels et Promotion**Unité Promotion** |  | **AIDE A LA PROMOTION VITIVINICOLE DANS LES PAYS TIERS HORS U-E****Programmation 2019-2023** |

**FORMULAIRE DE DEMANDE DE PROLONGATION D’OPERATION(S)**

# *Document à renseigner uniquement si les opérations sont mises en place depuis trois ans minimum et seront prolongées*

La règlementation européenne prévoit que l'aide destinée à chaque action d'information et de promotion ne peut excéder trois ans pour un bénéficiaire donné dans un pays tiers ou marché de pays tiers donné. Toutefois, si les effets de l'opération le justifient, l'aide correspondante peut être prolongée pour quatre années supplémentaires, jusqu’ au 15 octobre 2023, conformément à l’article 2 du règlement (UE) 2020/419.

La justification de prolongation s’opérant chaque année où l’opération est prolongée (3+1+1+1+1).

Vous souhaitez prolonger une ou des opération(s) mise(s) en place depuis au minimum 3 ans, merci de présenter les éléments (évaluation qualitative et quantitative des résultats) qui pourraient étayer votre demande de prolongation **pour une année supplémentaire** en complétant le questionnaire suivant.

Glossaire :

Opération : ensemble des actions réalisées sur un pays ou groupe de pays

Reconduction : opération présentée une deuxième et/ou une troisième fois

Prolongation : opération présentée à partir de la quatrième fois

Règle :

Le décompte des 3 ans s’effectue pour les années réalisées et présentées au paiement, à compter de l’appel à projet 2016 (réalisation 2017).

Les 3 années peuvent être consécutives ou non.

Si vous avez déjà effectué une demande de prolongation et que vous souhaitez prolonger à nouveau votre programme sur une ou plusieurs opérations, merci de transmettre une nouvelle fois ce formulaire à la demande d’aide.

Il convient de transmettre un seul formulaire pour l’ensemble des opérations à prolonger. Détaillez chaque opération sous chaque question du formulaire.

Exemples :

1. Opération - Etats-Unis

Paiements sollicités pour ce pays sur :

* L’ appel à projet 2016 (réalisation 2017) => nouvelle opération
* L’ appel à projet 2017 (réalisation 2018) => reconduction
* L’ appel à projet 2021 (réalisation 2022) => reconduction

Appel à projet 2022 (réalisation 2023) : nouveau programme sollicité => prolongation.

Transmettre le formulaire de demande de prolongation pour les Etats-Unis à la demande d’aide.

1. Opération – Afrique (groupe de pays)

Paiements sollicités pour ce pays sur :

* L’ appel à projet 2018 (réalisation 2019) => nouvelle opération
* L’ appel à projet 2019 (réalisation 2020) => reconduction
* L’ appel à projet 2020 (réalisation 2021) => reconduction
* L’ appel à projet 2021 (réalisation 2022) => prolongation (formulaire transmis une fois)

Appel à projet 2022 (réalisation 2023) : nouveau programme sollicité=> prolongation

Transmettre une nouvelle fois le formulaire de demande de prolongation pour l’Afrique à la demande d’aide.

**I – EFFETS DU PROGRAMME REALISE**

**1.1 – Descriptif des objectifs des années écoulées du programme pour chaque opération(s) à prolonger:**

**1.2 – Bilan quantitatif et qualificatif des actions déjà réalisées au cours du programme:**

**1.3 – Analyse des réussites et échecs du programme :**

**1.4 – Effets et résultats du programme :**

**II – PERSPECTIVES**

**2.1 – En quoi la prolongation du programme permettra d’améliorer la compétitivité des vins de l’union européenne ?**

**2.2 – Comment votre structure envisage-t-elle de maintenir des positions renforcées après la fin de l’exécution du programme de promotion financé ?**